ACHETER AVEC HVMC

PUBLISHED 06/01/2026

Q : Comment se déroule une vente aux enchères ?

R : Une vente se déroule lot par lot. Les enchères sont ouvertes successivement en salle, en ligne ou par téléphone. Le bien est adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Q : Comment participer à une vente aux enchères ?

R : Vous pouvez enchérir en salle, en ligne (via nos plateformes partenaires : Drouot, Interenchères et Invaluable), par téléphone ou en laissant un ordre d'achat via notre site internet.

Q : Comment enchérir en ligne ?

R : L’inscription s’effectue directement sur l’une de nos plateformes partenaires : Drouot, Interenchères ou Invaluable. Une fois votre compte créé, vous pouvez suivre la vente en direct et enchérir en temps réel.

Q : Faut-il s’inscrire avant de participer à une enchère ?

R : L’inscription est possible sur place jusqu’au début de la vente, ainsi que sur les plateformes partenaires dès la mise en ligne

du catalogue.

Les demandes d'enchères par téléphone et les ordres d'achat doivent être reçus au plus tard 12 heures avant la vente.

Q : Comment enchérir sans être présent en salle ou en ligne ?

R : Vous pouvez participer à distance en sollicitant une ligne téléphonique pour enchérir en direct le jour de la vente, ou en transmettant un ordre d'achat écrit exécuté par notre commissaire-priseur.

Pour ce faire, remplissez le formulaire de demande sur notre site ou bien adressez un email à bid@hvmc.com, accompagné de :

- la liste des lots souhaités,

- de vos enchères maximales,

- une copie de votre pièce d'identité,

- un justificatif de domicile et

- un RIB.

Q : Pourquoi dois-je fournir une pièce d'identité pour enchérir ?

R : L'enregistrement des enchérisseurs est obligatoire afin de garantir la sécurité des transactions et la traçabilité des opérations. Cette procédure permet également de valider vos conditions d'accès aux enchères.

Q : Les frais acheteur sont-ils inclus dans mes enchères ?

R : Non. Les frais acheteur s'ajoutent au prix d'adjudication. Ils sont dus en sus du prix remporté lors de la vente.

Q : Quels sont les frais d'acheteur ?

R : En sus du prix d'adjudication, l'acheteur devra acquitter des frais de

25% HT jusqu'à 500 000 €,

23% HT sur la tranche de 500 001 € à 2 000 000 € et

20% HT sur la tranche au-delà de 2 000 001 €.

Pour le département Vins et Spiritueux uniquement, l'acheteur devra acquitter des frais de

22% HT jusqu'à 500 000 €,

21% HT sur la tranche de 500 001 € à 2 000 000 € et

20% HT sur la tranche au-delà de 2 000 001 €.

Q : Puis-je voir un objet en personne avant une vente aux enchères ?

R : Tous les lots sont exposés lors des expositions publiques organisées avant la vente. Les lieux et horaires sont indiqués dans le catalogue et sur notre site internet.

Des photographies complémentaires peuvent également être transmises sur simple demande.

Q : Comment et quand puis-je payer mon achat ?

R : Le règlement doit être effectué dans les trois jours qui suivent la vente aux enchères. L'acquéreur doit régler le prix d'achat qui comprend le montant de l'adjudication, les frais et taxes éventuels :

– Par chèque bancaire certifié en euro

– Par virement bancaire en euro

– Par carte bancaire Visa ou Mastercard avec justificatif d'identité

– Tout règlement par American Express fera l'objet d'une majoration de 2.75% de frais

– En espèces en euro jusqu'à un montant inférieur à 30 000 €

Les chèques émis sur une banque étrangère ne seront acceptés.

Q : Puis-je annuler une enchère ?

R : Les enchères sont fermes et définitives. Toute enchère portée engage son auteur et ne peut être rétractée.

Q : Les enchères en ligne sont-elles sécurisées ?

R : Oui, les enchères en ligne sont réalisées via des plateformes partenaires sécurisées (Drouot, Interenchères et Invaluable), garantissant la confidentialité et la fiabilité des transactions.

Q : Que se passe-t-il si je remporte un lot mais ne règle pas mon achat ?

R : Tout adjudicataire est tenu au paiement intégral du lot. En cas de non-paiement, des frais, pénalités et restrictions de participation aux ventes futures peuvent être appliqués, conformément aux conditions de vente.

Q : Quand puis-je récupérer mes achats ?

R : Les lots sont disponibles dès règlement complet. Leur retrait s'effectue sur rendez-vous à l'étude, via des transporteurs ou selon les modalités précisées après la vente.

Q : Proposez-vous un service de livraison ?

R : Oui, nous pouvons organiser la livraison et l'expédition de vos acquisitions via des transporteurs spécialisés. Les modalités varient selon la nature et la destination des lots.

Q : Les lots sont-ils garantis ?

R : Les lots sont vendus dans l'état décrit au catalogue et visibles lors des expositions publiques. Les descriptions et photographies sont établies avec soin afin d'assurer une information précise des acheteurs.